

## **Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2017, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de Fr. 7'000'000.-- à la reconstruction du Théâtre de Carouge**

---

<b>Décision de l'Assemblée générale de l'ACG</b>	<b>:</b>	<b>30 novembre 2016</b>
<b>Dossier communiqué le</b>	<b>:</b>	<b>8 décembre 2016</b>
<b>Délai d'opposition</b> ( <i>y compris suspension du 24.12.2016 au 14.01.2017 inclus - cf. art. 13, al.1 LAC</i> )	<b>:</b>	<b>13 février 2017</b>

---

Le 26 avril 2009, le Conseil municipal de la commune de Carouge a voté, sur la proposition de son CA, sur l'ouverture d'un crédit de pré-étude pour la reconstruction de son centre communal comprenant le Théâtre de Carouge, l'atelier de Genève et la salle des fêtes.

L'étude préliminaire présentée en commission le 11 février 2014, outre la confirmation de la nécessité de procéder à des travaux d'importance, a évalué un premier montant de Fr. 62'653'000.- pour la reconstruction du Théâtre et la rénovation de la salle des fêtes.

Le Théâtre de Carouge est de portée cantonale et seul 15% des abonnés sont des résidents carougeois, il a été notamment reconnu comme tel lors des discussions menées dans le cadre de la loi sur la répartition des tâches entre le canton et les communes.

Le crédit d'étude est le voté le 29 avril 2014. Un référendum, lancé le 8 mai de la même année n'aboutira pas. L'étude est alors lancée le 25 août 2014.

La commune de Carouge sollicite uniquement le financement pour la reconstruction du Théâtre dont le montant pour la reconstruction s'élève à 54 millions.

Initialement demandée de 15 millions de francs, la participation cantonale a été revue à la baisse par le canton. En effet, le Conseil d'Etat s'est engagé de déposer un crédit d'investissement de 10 millions de francs, après l'adoption de la loi sur la répartition des tâches (LRT 11872).

A cet effet, un crédit d'investissement devra être déposé auprès du Grand Conseil avant la fin de l'année 2016.

Des fonds privés à hauteur de CHF 13 millions rejoindront les CHF 21 millions de crédit de construction que le CM de la commune de Carouge devrait voter début 2017 avec, potentiellement, une rallonge financière de la commune pour combler un éventuel défaut de financement qui subsisterait à cette date.

Le Fonds intercommunal a été sollicité à différentes reprises par la commune de Carouge, le 13 mars 2014 et le 26 janvier 2016, pour une participation financière à hauteur de 5 millions de francs.

Ainsi, pour combler partiellement cette différence, la commune de Carouge a adressé une nouvelle demande au FI, le 10 octobre 2016, afin de porter sa contribution de 5 millions à 7 millions de francs.

Considérant que,

- Le Théâtre de Carouge nécessite une reconstruction pour poursuivre son activité,
- le montant de la subvention correspond à un ratio de subventionnement admissible, en particulier si l'on tient compte que cet équipement est d'importance cantonale et touche un large public en provenance de l'ensemble des communes genevoises,

le Conseil du FI a confirmé son entrée en matière positive le 31 octobre 2016 pour l'octroi à la commune de Carouge, d'une subvention de à CHF 7 millions, destinée à finaliser la reconstruction du Théâtre de Carouge, fractionnable sur trois années comptables.

Lors de l'étude approfondie du dossier, le Conseil du FI a constaté que les critères qui permettent de dépasser le taux de subventionnement standard étaient réunies.

Il a donc décidé à l'unanimité le 31 octobre 2016 d'octroyer une subvention de Fr. 7'000'000.-, toutefois limitée à 25 % de la part du financement communal. Le calendrier des versements sera étalé sur plusieurs années, en fonction des possibilités financières du Fonds.

Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale de l'ACG a décidé, le 30 novembre 2016, d'octroyer une subvention de Fr. 7'000'000.- pour la reconstruction du Théâtre de Carouge, toutefois limitée à 25 % du montant de la participation.

La répartition des versements sera déterminée en fonction des budgets du FI des prochaines années.